



LIMINAIRE CAPL DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE CADRES C ET B DU 8 OCTOBRE 2019

Madame la Présidente,

La Fonction Publique en général, et la DGFIP en particulier, subissent des réformes dramatiques.

Les attaques contre le statut sont évidentes, malgré les dénégations d'un gouvernement et de ministres rompus à la langue de bois.

Ce statut, hérité de la puissante mobilisation à la Libération qui a contraint le gouvernement à promulguer la loi du 19 Octobre 1946, est aujourd'hui une entrave évidente à nos décideurs politiques. Prêts à tout, ils veulent faire de nous, fonctionnaires, des pions corvéables à merci, interchangeables, que l'on pourra affecter d'office sous la menace du « départ volontaire », le tout sur fond de suppressions massives de postes, de restructurations, de privatisation des missions, et de réforme de nos pensions qui nous conduiront à travailler plus pour percevoir moins à la retraite.

Conjointement à la casse de la Fonction Publique orchestrée par Olivier Dussopt, et sous couvert de construire un nouveau réseau de proximité des Finances Publiques, le ministre Darmanin et l'actuel Directeur Général attaquent délibérément nos emplois et nos missions avec la complicité zélée de la majorité des directeurs départementaux et la passivité coupable des autres. La disparition de l'ensemble des trésoreries remplacées par des permanences ou des Maisons France Services est l'expression de la liquidation d'un service public de proximité et de qualité, où l'utilisateur trouvait les réponses à ses demandes.

La fin de la séparation de l'ordonnateur et du comptable permettra aux collectivités locales de se libérer de la tutelle de l'État et ouvre la porte aux malversations, à une utilisation désastreuse des deniers publics.

Les agents des Pyrénées Atlantiques se sont fortement mobilisés depuis le 16 septembre pour demander l'arrêt des restructurations, des suppressions d'emplois et le retrait du Plan Darmanin pour la DGFIP.

Les élus appuient massivement notre combat légitime en votant des motions que ce soit au niveau communal, inter communal ou régional.

Face à cette très forte mobilisation, la CGT Finances Publiques 64 réitère son refus de participer à une quelconque concertation sur ce sujet et nous lutterons, tous ensemble, jusqu'au retrait de ce projet.

Nous sommes aujourd'hui, en CAP locale afin d'examiner un recours d'évaluation professionnelle.

Il s'agit d'abord, pour l'administration, à travers cette procédure, d'évaluer les agents sur leur manière de servir mais également sur leur polyvalence et leur capacité à s'adapter aux réformes en cours ou à venir. Se cache derrière cette procédure, la mise en place, prochainement, de la rémunération au mérite, qui aura comme seul « mérite » de mettre les agents en concurrence et de les rendre les plus corvéables possible.

Sur la forme, nous avons déjà dû subir la complexification du recours hiérarchique préalable.

Désormais, avec la suppression des CAP nationales, le seul recours de l'agent sera le Tribunal Administratif.

La CGT Finances Publiques réaffirme son attachement à un second niveau de recours en CAP Nationale en matière d'entretien professionnel qui permet de sortir du contexte local. C'est la seule garantie d'un examen des dossiers impartial et équitable.

C'est pourquoi nous revendiquons le maintien des CAP nationales et l'abandon du RIFSEEP et de toute forme de rémunération au mérite.

Les élus CGT Finances Publiques 64
Eric JUMBOU - Eric MANRY – Françoise CAPDEVIELLE